

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour attribuer quatre mandats de gestion de portefeuille de type fonds de fonds diversifié

Paris, le 21 juillet 2020 – Les mandats de gestion multi-actifs attribués en 2013 arrivant à leur terme en mars 2021, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer quatre mandats de gestion de portefeuille de type fonds de fonds diversifiés (deux actifs et deux dits « stand-by »).

Les deux gérants titulaires auront pour objectif de maximiser la performance en recherchant à tout moment l'optimisation du couple rendement/risque par la mise en œuvre d'une allocation diversifiée, flexible, tactique, dynamique et opportuniste. Suivant une approche fondamentale, sans contrainte de benchmark, les gestionnaires construiront leur portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux d'allocation d'actifs et de sélection de fonds qui inclura le respect du dispositif ISR de l'ERAFP.

Dans cette optique les gérants titulaires :

- chercheront à maximiser la performance du portefeuille tout en limitant la perte du portefeuille sur une année grâce à une gestion en budget de risque mesurée par la perte maximale sur une année calendaire ;
- devront être en mesure d'évaluer la robustesse des processus d'intégration des enjeux ESG mis en œuvre par les sociétés gérant les fonds sous-jacents.

A titre indicatif, le montant global des placements sur les deux mandats activés, au lancement des deux nouveaux mandats, sera de l'ordre de 1 milliard d'euros.

La durée du marché sera de 4 ans, renouvelable 2 fois 1 an, portant la durée maximale du marché à 6 ans.

Le dossier de consultation est disponible sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)).

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec près de 35 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)